

Conseil des Ministres

Communiqué n° 19/2025

Le Conseil des Ministres s'est réuni le mercredi 02 juillet 2025, sous la Présidence de Son Excellence Monsieur Mohamed OULD CHEIKH EL-GHAZOUANI, Président de la République.

Le Conseil a examiné et adopté les projets de décrets suivants :

- **Projet de décret portant création d'un Prix du Président de la République pour les meilleures actions de volontariat.**

Ce projet de décret vise à instaurer et à réglementer ce prix, compte tenu de sa valeur ajoutée pour consolider une culture de citoyenneté et le renforcement de l'esprit d'engagement civique. Il vise à récompenser les initiatives qui incarnent l'esprit de solidarité et de participation communautaire, contribuant à bâtir une société plus consciente et plus soudée. Ce prix met en lumière la réussite dans le volontariat et stimule l'innovation sociale des jeunes en faveur du développement national.

- **Projet de décret portant application des dispositions de la loi n°2025-006 du 19 février 2025 portant Code des Investissements.**

Le présent projet de décret a pour objet de définir les modalités d'application de la loi n°2025-006 du 19 février 2025 portant Code d'Investissements, notamment l'organisation et le fonctionnement des services en charge de la création des entreprises, l'agrément et le suivi des investissements, la composition du dossier de demande d'admission, ainsi que la procédure de contrôle et de suivi des entreprises bénéficiaires des avantages du Code des Investissements.

- **Projet de décret portant approbation et déclaration d'utilité publique du plan de lotissement de l'extension de la ville de Wompou dans la Moughataa de Wompou/ Wilaya du Guidimagha.**
- **Projet de décret portant approbation et déclaration d'utilité Publique du plan de lotissement du regroupement de Taga, dans la Moughataa de Maghama /Wilaya du Gorgol.**
- **Projet de décret portant approbation et déclaration d'utilité publique du Plan de lotissement du regroupement Bezoul Errahma, dans la Moughataa de Tekane/ Wilaya du Traza.**

Ces trois projets de décrets ont pour objet l'approbation et la déclaration d'utilité publique de plans de lotissement. Ils s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre de la politique nationale de regroupement des populations et de réduction de leur vulnérabilité aux causes de vulnérabilité, notamment les changements climatiques et les inondations récurrentes.

Ils visent également à encourager un développement urbain régulé, contrôlé et inclusif, garantissant aux populations réinstallées ou relocalisées un accès durable aux services publics de base.

Le Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération Africaine et des Mauritaniens de l'Extérieur a présenté une communication relative à la situation internationale.

Le Ministre de l'Intérieur, de la Promotion de la Décentralisation et du Développement Local a présenté une communication relative à la situation intérieure.

Le Ministère de Santé a présenté une communication relative à la notification par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) d'une certification relative au succès de notre pays à l'éradication du trachome.

L'objet de cette communication est de porter à la connaissance du Gouvernement l'obtention d'une certification de l'OMS, confirmant le succès de notre pays à l'éradication du trachome.

Les solutions ayant permis d'éradiquer le trachome dans notre pays, se sont matérialisées à travers :

- Le lancement dans notre pays d'une campagne nationale qui a duré plus de deux décennies, suite à l'annonce des résultats des premières enquêtes épidémiologiques en 2000.
- La mise en place d'un système de surveillance épidémiologique dans les zones où la maladie est endémique,
- La formation du personnel des centres de santé et la fourniture de médicaments à ces centres,
- La multiplication des projets de développement pour réduire la pauvreté et créer de meilleures conditions de vie, ainsi que l'amélioration de l'accès aux soins de santé.

Nous pouvons confirmer à ce jour que la Mauritanie est le seul pays de la région, parmi **23 pays de par le monde**, ayant éradiqué le trachome.

Il est à noter, ici que c'est la deuxième maladie infectieuse, que notre pays est parvenu à éradiquer après le Ver de Guinée en 2009.

Le Ministre du Commerce et du Tourisme a présenté une communication relative au plan spécial de relance du tourisme à l'intérieur du pays.

Cette communication propose le lancement d'un programme urgent et concret visant à stimuler le tourisme à l'intérieur du pays et à transformer cette orientation en un levier de développement économique et culturel, en réponse aux orientations de **SEM le Président de la République**, appelant au renforcement de la cohésion nationale et à l'orientation des dépenses touristiques vers le marché intérieur.

Ce programme représente plus qu'une simple initiative temporaire ; il s'agit d'un choix stratégique qui favorise l'équité territoriale et établit un modèle durable pour le tourisme intérieur. Il vise à :

- Proposer des destinations clés en main et adaptées aux vacances intérieures ;
- Stimuler l'offre touristique intérieure nationale avec des prix et des services raisonnables ;
- Renforcer la contribution du secteur touristique à l'économie régionale et à créer des emplois ;
- Redynamiser les espaces culturels, sportifs et communautaires locaux ;
- Restructurer le tourisme intérieur dans le cadre d'une perspective de vision nationale du développement.

La Ministre de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Famille et le Ministre de l'Economie et des Finances ont présenté une communication conjointe, relative à la Stratégie Nationale de Protection Sociale 2025-2035.

L'objectif de cette stratégie est de renforcer la résilience des populations face aux chocs économiques, sociaux et environnementaux, tout en assurant une protection effective pour les personnes les plus vulnérables, en mettant en place des mécanismes de solidarité et des dispositifs d'assistance sociale. Cette stratégie vise à promouvoir une couverture de sécurité sociale à travers des programmes de transferts monétaires, d'assurances sociales, d'accès aux soins de santé, et de soutien à l'éducation.

Cette stratégie est accompagnée d'un plan d'action détaillé et d'un système de suivi et d'évaluation, qui s'appuie sur un ensemble d'indicateurs de performance et identifie des sources potentielles de financement durable.

Enfin, le Conseil a pris les mesures individuelles suivantes :

**Ministère des Domaines, du Patrimoine de l'Etat et de la Réforme Foncière
Etablissements Publics**

Société Nationale d'Aménagement des Terrains, de Promotion et de Gestion Immobilière - EL MOURITANIYA LIL AGHARAT

- Directeur Général : Mohamed Ould Ahmed Mahmoud, Précédemment Directeur Général de la Société Nationale ISKAN.
- Directrice Générale Adjointe : Mariem Mint Bamba, Précédemment Directrice Générale Adjointe de la Société nationale ISKAN.

Ministère de l'Équipement et des Transports
Etablissements Publics
Office National des Aéroports de la Mauritanie (ONAM)

- Directeur Général : Abdellahi Ould Ahmed Damou, précédemment Directeur Général de la Société des Aéroports Mauritaniens (SAM).